



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



À Cayenne, les victimes de violences conjugales peuvent désormais porter plainte à l'hôpital



Les victimes de violences conjugales peuvent désormais porter plainte à l'hôpital de Cayenne. Un dispositif mis en place pour faciliter les démarches et garantir un cadre sécurisé et confidentiel.

Depuis ce 23 avril, les victimes de violences conjugales peuvent déposer plainte directement au Centre Hospitalier de Cayenne. C'est une avancée majeure dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été officialisée lors de la visite d'Aurore Bergé, ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Jusqu'ici, une convention existait déjà entre l'hôpital de Cayenne et les partenaires institutionnels, mais elle ne permettait pas le dépôt de plainte sur place. La limite a été levée. Désormais, les forces de l'ordre peuvent se déplacer directement à l'hôpital pour enregistrer une plainte, sans contraindre la victime à se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie.

Une réponse de terrain face à une urgence sociale



« Cette mesure vise à offrir un environnement rassurant pour les femmes victimes de violences. À l'hôpital, elles peuvent s'exprimer à leur rythme, sans avoir à répéter leur récit à plusieurs interlocuteurs, un processus souvent vécu comme une nouvelle épreuve », argumente Aurore Bergé.

Le dispositif s'appuie sur une chaîne claire : lorsqu'une victime se présente aux urgences, elle est d'abord prise en charge selon des protocoles de soins établis. Si des faits de violences sont détectés, un signalement est effectué. Ce n'est qu'à ce moment-là que les forces de l'ordre sont sollicitées et interviennent. La victime, elle, ne se rend à l'unité médico-judiciaire (UMJ) que sur réquisition, afin de respecter au maximum le cadre médical et la confidentialité de la

prise en charge.

Un accès facilité à la justice

Cette convention, qui officialise une collaboration entre le Centre Hospitalier de Cayenne, les services de l'État, l'association d'aide aux victimes Kaz Plurielles et les forces de l'ordre, pourrait bientôt s'étendre aux hôpitaux de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni. Elle s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental « Toutes et tous égaux ».

« La lutte contre les violences faites aux femmes est une responsabilité collective », a martelé Aurore Bergé. La ministre a aussi tenu à rendre hommage aux victimes récentes de féminicides, dont Yasmine Boutin et ses deux fils, ainsi qu'Hélène Tarcy-Cétout, toutes tuées en 2024.

Pour les associations, cette évolution est salubre. « C'est un outil crucial pour intervenir rapidement, quand les femmes sont le plus vulnérables », souligne Amandine Marchand, directrice des programmes de Kaz Plurielles. Mais elle insiste aussi sur l'importance d'un suivi de qualité rigoureux pour assurer l'efficacité de cette mesure.

Des moyens concrets contre l'isolement

Ce dispositif vient renforcer un ensemble déjà existant de moyens de protection : la ligne d'écoute 3919, disponible 24h/24 et en plusieurs langues, l'aide universelle d'urgence, le recouvrement automatique des pensions alimentaires par l'ARIPA, les téléphones « grave danger » ou encore les bracelets antirapprochement.

« La lutte contre les violences conjugales ne se joue pas seulement à Paris ou dans les grandes villes. Elle concerne toute la société, sur chaque territoire », a conclu la ministre. À Cayenne comme ailleurs, l'objectif reste le même : garantir à chaque femme le droit de vivre libre, en sécurité et dans le respect.

l'UMJ, les victimes sont des femmes dans 93 % des cas

Début 2022, la thèse de médecine Margaux Fouillet revenait en détails sur les 466 victimes de violences conjugales pour lesquelles un examen médico-légal, au sein de l'unité médico-judiciaire (UMJ) de l'hôpital de Cayenne, a été requis par un officier de police ou de gendarmerie, entre le 1er juin 2019 et le 31 décembre 2020 ([lire la Lettre pro du 8 juin 2022](#)).

Ces victimes étaient :

- À 93 % des femmes, âgées en moyenne de 33 ans ;
- 60 % de nationalité française, et plus de la moitié des femmes ne travaillant pas ;
- Célibataires ou en union libre dans quatre cas sur cinq, et cohabitant avec l'auteur des violences dans 44 % des cas ;
- Dépendantes financièrement de l'auteur des violences dans un quart des cas.

Les violences physiques étaient présentes dans la quasi-totalité des cas (94,8 %), avec des gifles et/ou des coups de poing au visage dans plus de la moitié des cas (59 %). Ces violences ont généralement lieu dans la soirée (38 %), chez la victime (50 %) et avec des enfants comme témoins (59 %). Un retentissement psychologique a été constaté chez au moins 82 % des victimes.



♦ Dengue en 2023-2024 : « Une épidémie d'ampleur exceptionnelle »

Avec 21 340 cas cliniquement évocateurs estimés et plus de 1 000 cas estimés par semaine pendant un mois, lors de son pic, la dernière épidémie de dengue a été d'une « ampleur exceptionnelle », souligne la délégation territoriale de Santé publique France, dans un [bilan](#) publié la semaine dernière.

Les premiers cas de dengue étaient apparus à Kourou et dans le territoire des Savanes début 2023, avant que l'épidémie ne soit déclarée en juin. Elle s'était progressivement étendue à l'Île-de-Cayenne, où elle s'est prolongée jusqu'en août 2024. L'Ouest avait été moins touché.

« Durant l'épidémie, 711 personnes ont été hospitalisées. Parmi elles, près de 30% avaient moins de 15 ans, 39% présentaient au moins un facteur de risque et 8% étaient des femmes enceintes, poursuit SpF. Parmi les cas hospitalisés, 7% ont été classés en forme sévère. Au total, 35 personnes ont été admises en réanimation et 11 personnes sont décédées à l'hôpital. Parmi les 11 décès, 7 ont été classés comme étant directement liés à la dengue. »

« Une telle ampleur n'avait pas été observée depuis près de vingt ans sur le territoire lors de l'épidémie de 2005-2006 : le taux d'incidence globale s'élevait à :

- 71 cas pour 1 000 habitants en 2023-2024
- 85 cas pour 1 000 habitants en 2005-2006
- 55 cas pour 1 000 habitants lors de l'épidémie de 2012-2013.

« Cette intensité s'explique par la circulation majoritaire du sérotype DENV-3 qui n'avait pas été à l'origine d'une épidémie en Guyane depuis celle de 2005-2006 : on peut donc supposer que la population était peu immunisée vis-à-vis de ce sérotype », note Santé publique France.

« L'analyse globale des données nous montre que cette épidémie, exceptionnelle de par son nombre de cas, n'a pas été plus sévère que les précédentes », nuance toutefois l'agence de santé publique.

Cette épidémie a montré que la situation était hétérogène selon les secteurs du territoire. Dans les Savanes et l'Ouest, le sérotype 3 a été majoritaire. Dans l'Île-de-Cayenne et le long de l'Oyapock, les deux sérotypes 2 et 3 ont circulé. La frontière franco-brésilienne est également la seule où le sérotype 1 a circulé « de manière significative » avec 24 % des prélèvements sérotypés, relève SpF. « Ce secteur est également celui pour lequel l'épidémie a été la plus courte (six mois environ. »

Pour Santé publique France « cette épidémie démontre une nouvelle fois que les arboviroses constituent un risque actuel et à venir, la dengue mais aussi d'autres arboviroses comme le chikungunya alors qu'une épidémie majeure est en cours à La Réunion. Le risque d'émergence est également bien présent avec notamment le virus Oropouche à l'origine de plusieurs épidémies dans la zone Amérique et Caraïbes. »

♦ Grippe : la baisse se poursuit

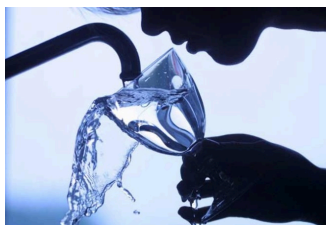
« Après plusieurs semaines de variations, l'épidémie saisonnière de la grippe est en phase descendante aussi bien sur le littoral que dans les centres de santé et les hôpitaux de proximité au cours des deux dernières semaines », constate Santé publique France, dans un bulletin de surveillance épidémiologique diffusé hier. Cent consultations ont été recensées dans les CDPS et hôpitaux de proximité et 40 passages aux urgences du CHC et du Chog, au cours des deux dernières semaines.

S'agissant des diarrhées, « l'activité était à la hausse dans les communes isolées (CDPS et hôpitaux de proximité) et sur le littoral au cours des deux dernières semaines. L'activité était stable en médecine de ville. »

« L'activité globale liée à la dengue sur le territoire était relativement faible et stable correspondant aux niveaux observés en période interépidémique : en moyenne 16 cas confirmés ou probables par semaine. La majorité des cas sont recensés dans le secteur des Savanes mais les secteurs de l'Île-de-Cayenne et du Littoral Ouest rapportent également des cas. Le sérotype identifié ces deux dernières semaines était très majoritairement le DENV-2. Bien que la situation actuelle soit relativement calme, la vigilance vis-à-vis des arboviroses doit être maintenue. La recherche de confirmation biologique devant tout syndrome dengue-like demeure indispensable. »

« Le nombre d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins au cours des deux dernières semaines demeurait faible bien qu'en légère hausse, avec 7 accès à *P. vivax*, parmi lesquels une reviviscence. »

♦ Une foire aux questions sur la présence d'aluminium dans l'eau du robinet



Pourquoi y a-t-il de l'aluminium dans l'eau du robinet ? Quelle est la limite à ne pas dépasser ? Pourquoi y a-t-il des dépassements en Guyane ? Est-ce dangereux pour la santé ? Dans une foire aux questions publiée sur son [site internet](#), l'ARS fait le point les quantités d'aluminium mesurées dans l'eau du robinet, qu'elle communique régulièrement aux abonnés, et sur les dépassements enregistrés dans plusieurs communes.

Elle rappelle que :

- « L'aluminium présent dans l'eau du robinet provient de sels d'aluminium qui sont des produits utilisés dans certaines usines de traitement pour nettoyer l'eau ;
- « La valeur de référence de 0,2 mg/L « sert à évaluer le bon fonctionnement des installations. Elle n'est pas basée sur un risque sanitaire, mais sur la qualité du traitement ;
- « Même lorsqu'il y a un dépassement, les quantités d'aluminium retrouvées restent bien en dessous des seuils considérés comme risqués pour la santé¹ (soit 60 mg par semaine pour un adulte « moyen »). L'eau du robinet peut donc être consommée en toute sécurité, même tous les jours. »

♦ Le service de santé des armées en renfort en chirurgie

Comme en fin d'année, le service de santé des armées (SSA) envoie une équipe de bloc opératoire en renfort sur le site de Cayenne. Mardi dernier, Christophe Bouriat, directeur général du GCS, a accueilli le SSA en prévision de cette nouvelle vague. L'équipe est composée d'un chirurgien orthopédiste, d'un chirurgien viscéral et d'un chirurgien ORL, ainsi que d'un anesthésiste et d'infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et infirmiers diplômés d'État. Ce dispositif, qui durera deux mois, présente le double avantage de renforcer l'hôpital et de permettre aux professionnels de santé des armées de maintenir leurs compétences opérationnelles.

♦ Conférence de l'ODPE sur la clinique de l'attachement et la santé mentale de l'enfant



L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance organise une conférence sur la « clinique de l'attachement et la santé mentale de l'enfant », le 14 mai à Cayenne. Elle se déroulera de 8 heures à 12h30 au cinéma Eldorado. Elle sera animée par le Dr Anne Raynaud, psychiatre spécialisée en périnatalité et clinique de l'attachement, fondatrice et directrice

de l'Institut de la parentalité.

Le Dr Anne Raynaud axera son propos sur :

- les enjeux de la parentalité ;
- la posture des professionnels : au-delà des représentations et de leurs propres parentalités ;
- les approches du soutien à la parentalité (approche répressive, sociale, sociologique et psychoéducative) ;
- en pratique, les 3 clés pour soutenir le parent ;
- les difficultés de la demande d'aide ;
- une chaîne de sécurité et de co-responsabilité.

[S'inscrire](#) avant le 5 mai.

♦ Prochains séminaires Stata

Le Département Recherche Innovation Santé Publique (Drisp) du CHU de Guyane organise des séminaires sur le logiciel Stata. Ils sont ouverts aux internes, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs, statisticiens, professionnels de la recherche... Les prochains se dérouleront à l'Institut Santé des populations en Amazonie :

- Du 19 au 23 mai (clôture des inscriptions le 6 mai) ;
- Du 1er au 5 septembre (clôture des inscriptions le 18 août) ;
- Du 1er au 5 décembre (clôture des inscriptions le 17 novembre).

[Renseignements.](#)

♦ Prochains séminaires d'écriture scientifique

Le Département Recherche Innovation Santé Publique (Drisp) du CHU de Guyane organise des séminaires d'écriture scientifique. Ils sont ouverts aux internes, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs, médecins... Les prochains se dérouleront à l'Ebène verte, à Matoury :

- Du 12 au 16 mai (clôture des inscriptions le 2 mai) ;
- Du 8 au 12 septembre (clôture des inscriptions le 14 août) ;
- Du 8 au 12 décembre (clôture des inscriptions le 14 novembre).

Renseignements.

♦ Appel à candidatures de la mairie de Matoury

La mairie de Matoury lance un appel à candidature pour une mission de prestations : « Étude de faisabilité et d'opportunité favorisant la création d'une entité santé communale ». La mairie précise que « cette étude permettra d'identifier les besoins spécifiques du territoire, d'évaluer les ressources mobilisables et de structurer un cadre d'action cohérent et pérenne. En s'appuyant sur une approche concertée avec les acteurs locaux, elle visera à garantir un accès aux soins optimisé, à renforcer la coordination entre les professionnels de santé et à inscrire ce projet dans une vision durable et adaptée aux enjeux de Matoury. L'enjeu de cette mission vise à déterminer si la mise en place d'une telle structure répond aux besoins de la population et si elle est soutenable à long terme pour la collectivité. »

Le dossier de candidature peut être consulté sur [marchéssécurisés](#). Les candidatures doivent être déposées avant le 14 mai à midi (heure de Guyane).

♦ Les sages-femmes célèbrent la femme

Samedi à Kourou puis le 3 mai à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, les sages-femmes célébreront la femme. Les professionnelles hospitalières et libérales s'associeront pour présenter au public tout ce qui a trait à leur profession et fournir également de nombreuses informations autour de la grossesse. Treize stands thématiques accueilleront les visiteurs sur différents thèmes : la formation pour devenir sage-femme, la contraception et l'orthogénie, la préparation à l'accouchement, l'anatomie, la grossesse et la sexualité, les infections sexuellement transmissibles, l'infertilité, le deuil périnatal, la parentalité...

Le rendez-vous est fixé :

- A Kourou, samedi 26 avril, de 9 heures à 12 heures au pôle culturel ;
- A Cayenne, samedi 3 mai, de 9 heures à 18 heures au stade scolaire ;
- A Saint-Laurent-du-Maroni, samedi 3 mai, de 9 heures à 12 heures sur la place du Marché et de 15 heures à 18 heures à l'espace Baudin.



♦ Appel à projets sur les dispositifs médicaux numériques innovants dans les établissements de santé et du médico-social

Un nouvel appel à projets (AAP) opéré par BPIFrance est ouvert : « [Étude d'impact de l'usage de dispositifs médicaux numériques \(DMN\) innovants dans des établissements de santé ou du médico-social](#) ». Il a pour objectif d'évaluer en conditions réelles les impacts organisationnels, d'usage et d'adoption liés au déploiement des DMN, dont ceux avec intelligence artificielle, dans les établissements de santé afin d'y permettre leur déploiement à plus grande échelle et de faire bénéficier les patients d'un accès rapide aux innovations numériques utiles. Cette approche permettra d'améliorer les données disponibles sur l'impact d'une innovation lors de son déploiement. Pour ce faire les résultats des études d'impact seront rendus disponibles auprès de la communauté des établissements de santé avec le soutien de l'Anap.

Ouvert aux établissements de santé (sanitaire ou médico-social, public ou privé) souhaitant acquérir un DMN innovant et démontrer le bénéfice et l'impact de son déploiement sur le parcours de soins et/ou de suivi de l'usager, cet appel à projets permettra de financer des projets dont le budget total est de 300 000 euros à 1 200 000 euros sur une durée de douze à vingt-quatre mois.

Un webinaire de présentation de l'appel à projets est organisé demain de 8h30 à 9h30 (heures de Guyane) sur G_Nius ([S'inscrire](#)). La date limite de candidature est fixée aux 8 juillet.



■ Intensification de la stratégie vaccinale contre les méningocoques

Hier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la méningite, Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins, a annoncé une intensification de la stratégie vaccinale pour mieux protéger les enfants et les jeunes face à une recrudescence des infections invasives à méningocoques.

Selon le dernier [bulletin épidémiologique de Santé publique France](#) publié hier, en 2024, 616 cas d'infection invasive à méningocoque (IIM) ont été déclarés (+10% par rapport à 2023). Il s'agit du nombre annuel de cas le plus élevé depuis 2010, confirmant la recrudescence des infections invasives à méningocoque (IIM) observée depuis 2022. Cette hausse pourrait notamment s'expliquer par une épidémie de grippe particulièrement intense cette saison, favorisant les infections graves. Ce même bulletin indique que 69 décès dus à des infections à méningocoques ont été recensés en 2024. En Guyane, aucun cas n'a été signalé l'an dernier.

Les infections invasives à méningocoques évoluent très rapidement et nécessitent une prise en charge en urgence. La vaccination est le moyen le plus efficace pour prévenir les infections invasives à méningocoques. Après un début d'année 2025 marqué par une augmentation particulièrement importante des infections invasives à méningocoques, le ministre de la Santé et de l'Accès aux Soins, après avoir consulté l'avis de la Haute Autorité de santé, annonce une intensification de la stratégie vaccinale pour mieux protéger les populations les plus exposées aux méningites, avec :

- L'extension de l'obligation vaccinale ACWY et B pour tous nourrissons jusqu'à l'âge de 2 ans (y compris ceux ayant déjà été vaccinés contre le méningocoque C) ;
- Un rattrapage vaccinal ACWY et B recommandé de façon transitoire pour les jeunes enfants, jusqu'à l'âge de 4 ans révolus (5e anniversaire) ;
- Le renforcement de la vaccination des adolescents et jeunes adultes, avec :
- Le déploiement de la vaccination des adolescents de 11 à 14 ans contre ACWY, notamment dans le cadre de la campagne nationale de vaccination au collège qui sera lancée à la rentrée scolaire 2025, combinée à celle contre les papillomavirus ;
- La mise en place d'un rattrapage pour la vaccination contre les méningocoques ACWY et B pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens, sage-femmes et infirmiers).

Cette évolution vise à protéger les tranches d'âge les plus à risque et répondre à la recrudescence des infections invasives à méningocoques, responsables de formes particulièrement sévères de la maladie. Une campagne de sensibilisation sera déployée dès les prochaines semaines, à destination des familles, des professionnels de santé et des jeunes, pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie vaccinale renforcée.

« Le renforcement de notre stratégie vaccinale contre les méningocoques est une priorité pour protéger la santé de tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables, a déclaré Yannick Neuder. En élargissant l'accès aux vaccins et en sensibilisant davantage la population, nous faisons un pas décisif dans la lutte contre cette maladie dévastatrice. Ensemble, nous pouvons sauver des vies et garantir un avenir plus sûr pour nos enfants et nos jeunes. »

Offres d'emploi



- Le Centre Hospitalier de Kourou recrute
 - Un **psychologue** (CDI). [Consulter l'offre et candidater.](#)
 - Un **masseur-kinésithérapeute** (CDI). [Consulter l'offre et candidater.](#)
 - Un **chargé d'applications informatiques / urbaniste du système d'information** (CDD). [Consulter l'offre et candidater.](#)

- L'association Les Sentinelles de la nature recrute un **chargé de projet** (CDD de six mois). [Consulter l'offre et candidater.](#)

Agenda

Demain

► **Matinée santé** du contrat local des Savanes, de 9h30 à 13 heures au pôle culturel. Stands sur les maladies métaboliques, la nutrition, la santé sexuelle, le sport-santé.

► **Les sages-femmes célèbrent la femme**, de 9 heures à 12 heures au pôle culturel, à Kourou.

► **Dépistage de la drépanocytose**, organisé par DrépaGuyane, les professionnels du centre de référence de la Drépanocytose et le CHC, au quartier Zone 55 à Saint-Laurent-du-Maroni.

► **Journée de l'infirmier libéral**, organisé par le Sniil, de 10 heures à 16 heures, au lycée Sainte-Thérèse à Rémire-Montjoly.

► **Fo zot savé**, présenté par Fabien Sublet, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Samedi 3 mai

► **Les sages-femmes célèbrent la femme**, de 9 heures à 18 heures au stade scolaire, à Cayenne.

► **Les sages-femmes célèbrent la femme**, de 9 heures à 12 heures sur la place du Marché et 15 heures à 18 heures à l'espace Baudin, à Saint-Laurent-du-Maroni

Lundi 5 mai

► **Afterwork** du DSRC Onco Guyane sur les soins oncologiques de support, pour tout public, de 18h30 à 20 heures à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni. [S'inscrire.](#)

Mercredi 7 mai

► **Atelier pratique** « Maraude et aller-vers », organisé par GPS, de 8h30 à 12 heures à la cité Jacarandas et à Mango, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

► **Afterwork** de la CPTS. Soirée karaoké à 19h30, à l'Entrepôt, zone Collery, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Samedi 10 mai

► **Conférence** « Les seniors face au cancer », organisé par Awono La'a Yana, à 9 heures à l'auditorium de la mairie de Rémire-Montjoly, avec les Dr Saran Camara, oncogériatre, Constant Bokoya, biologiste, Jawad Bensalah, radiologue, et Liliane Thélusmé, médecin nutritionniste.

Vendredi 16 mai

► **Premier Congrès** des maladies rares, organisé par la Comarg, au Royal Amazonia, à Cayenne.

Samedi 17 mai

► **Premier Congrès** des maladies rares, organisé par la Comarg, au Royal Amazonia, à Cayenne.

► **Journée nationale de la fibromyalgie**. Journée de prévention et d'information, organisée par Fibromyalgie Guyane, de 9 heures à 14 heures, à la mairie d'Iracoubo.

Mardi 20 mai

► **Entretiens Alzheimer**, avec la fondation Recherche Alzheimer, de 14 heures à 18 heures à la CCIG, à Cayenne.

Jeudi 22 mai

► **Entretiens Alzheimer**, avec la fondation Recherche Alzheimer, de 14 heures à 18 heures dans la salle Andrée-Surlemont de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni.

Samedi 24 mai

► **Permanence des orthophonistes** pour les parents s'inquiétant du langage de leur enfant de moins de 6 ans, à l'école Madly-Marignan, à Macouria.

Jeudi 12 juin

► **Webinaire** sur l'éducation thérapeutique du patient, organisé par GPS et la CPTS, à 20 heures. [S'inscrire.](#)

Du 19 au 21 juin

► **Troisième Congrès médical de l'Amapa**, à Macapa. [S'inscrire.](#)

Les 25 et 26 juin

► **Congrès amazonien de médecine d'urgence**, à l'Institut Santé des populations d'Amazonie, à Cayenne. [S'inscrire.](#)

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour 

Agence régionale de santé Guyane - 973 94 25 49 89 - 1001 021 004

LA MEILLEURE PROTECTION C'EST LA VACCINATION

Méningites. Rougeole. Polio. Tétanos. Coqueluche
Contre de nombreuses maladies graves
la meilleure protection c'est la vaccination.
Pour en savoir plus sur la vaccination, parlez-en à un professionnel de santé.



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)